

RESUME / CONCLUSION

La cave coopérative de SAINT JULIEN DE PEYROLAS produit en moyenne 18 000 hl de vin, ce qui génère la production d'effluents. Afin de conserver une marge de sécurité, la présente étude a été dimensionnée sur la base de 20 000 hl de vin produits.

Dans le but de trouver un débouché permanent pour ces effluents, dans le respect de l'environnement et des contraintes réglementaires, une étude agropédologique a été réalisée sur plusieurs parcelles de prairies et de cultures annuelles, pour une surface totale de 19 ha environ.

Le volume des effluents sera à terme de 900 m³ par an, avec une pointe des rejets en fin d'année. La cave possède une capacité de stockage des effluents de 245 m³ correspondant à 16 jours de production de pointe. Ce stockage s'avère correctement dimensionné.

L'étude agropédologique a permis de conclure à l'aptitude à l'épandage de 16,4 ha (dont 5 situés en zone inondable) sur les 19 ha proposés par la cave coopérative de SAINT JULIEN DE PEYROLAS en raison d'un contexte géographique et hydrogéologique favorables, et de la présence de sols profonds, peu ou pas graveleux, de texture moyenne et non engorgés. Les distances par rapport aux ruisseaux, habitations et forages, ont été respectées. Les épandages d'effluents sur les parcelles situées en zone inondable n'auront lieu qu'en période de déficit hydrique.

Les effluents seront épandus au moyen d'une tonne à lisier. Nous proposons, à titre indicatif, de réaliser les épandages de la manière suivante :

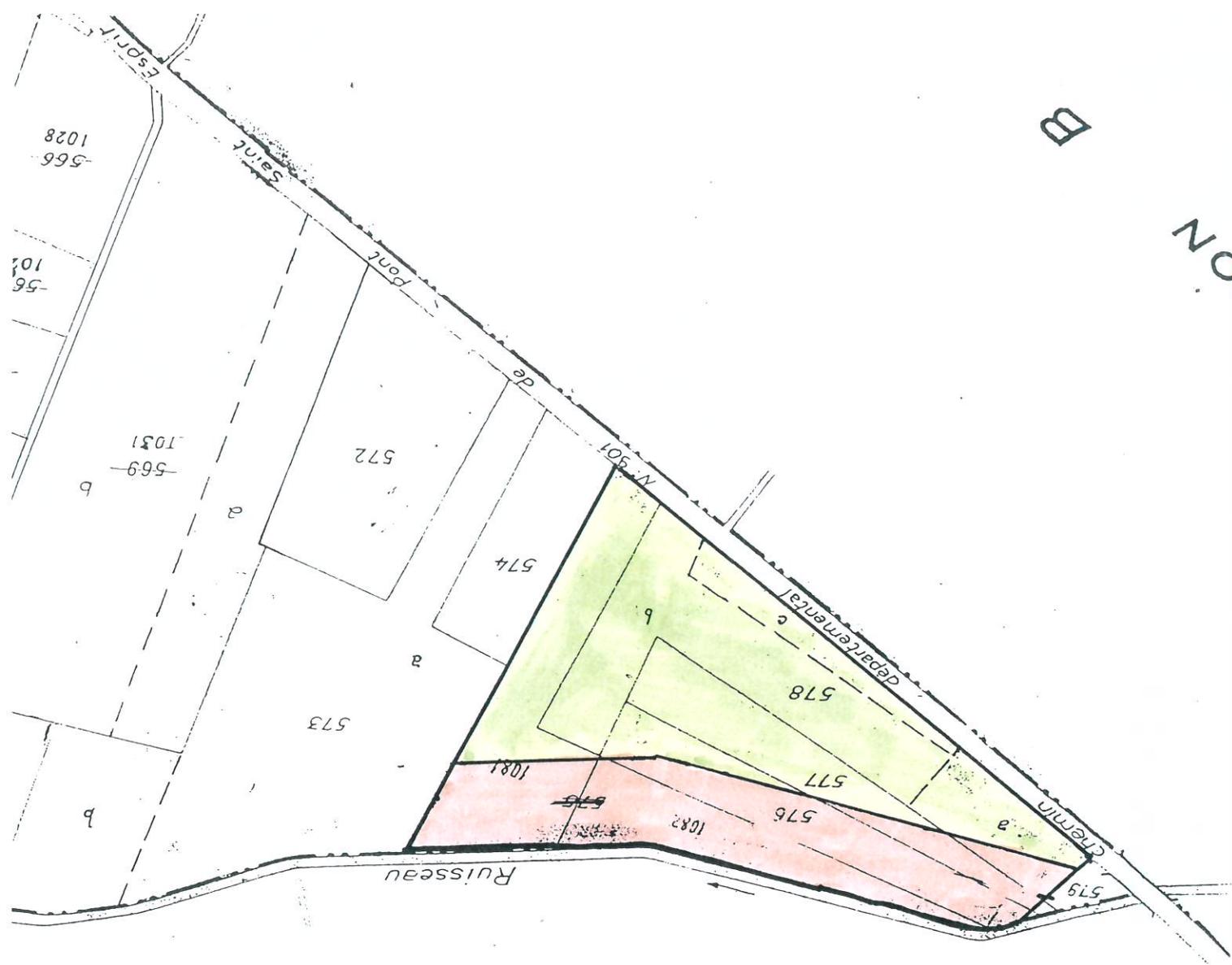
- ♦ sur 1 ha/an de cultures annuelles (blé dur), en rotation sur les 4 ha retenus pour l'épandage (soit 100 m³/an d'effluents),
- ♦ sur 3 ha/an de vignes, en rotation sur les 10,4 ha retenus pour l'épandage (soit 600 m³/an d'effluents),
- ♦ sur 1 ha/an de vergers, en rotation sur les 2 ha retenus pour l'épandage (soit 200 m³/an d'effluents).

Il en résulte les apports annuels suivants, sur la zone épandue une année donnée :

	1 ha/an de cultures annuelles	3 ha/an de vignes	1 ha/an de vergers
Lame d'eau (mm/an)	10	20	20
DCO (T/ha/an)	1,8	3,6	3,6
Azote (kg/ha/an)	8	16	16
Acide phosphorique (kg/ha/an)	5	9	9
Potasse (kg/ha/an)	30 à 49	60 à 98	60 à 98

Les apports en potasse (de l'ordre de 30 à 98 kg/ha) sont compatibles avec les exportations des cultures concernées. Ils devront être pris en compte lors du raisonnement de la fertilisation de la zone épandue une année donnée.

Un suivi régulier et la tenue rigoureuse d'un cahier d'épandage devront être effectués afin de contrôler les apports et la composition physico-chimique du sol.



APTITUDE A L'EPANDAGE
 (Echelle 1/2500)

- Zone exclue de l'épandage (contraintes de distance)
- Zone retenue pour l'épandage avec restriction :
- épandage uniquement en période sèche
- Zone retenue pour l'épandage sans restriction

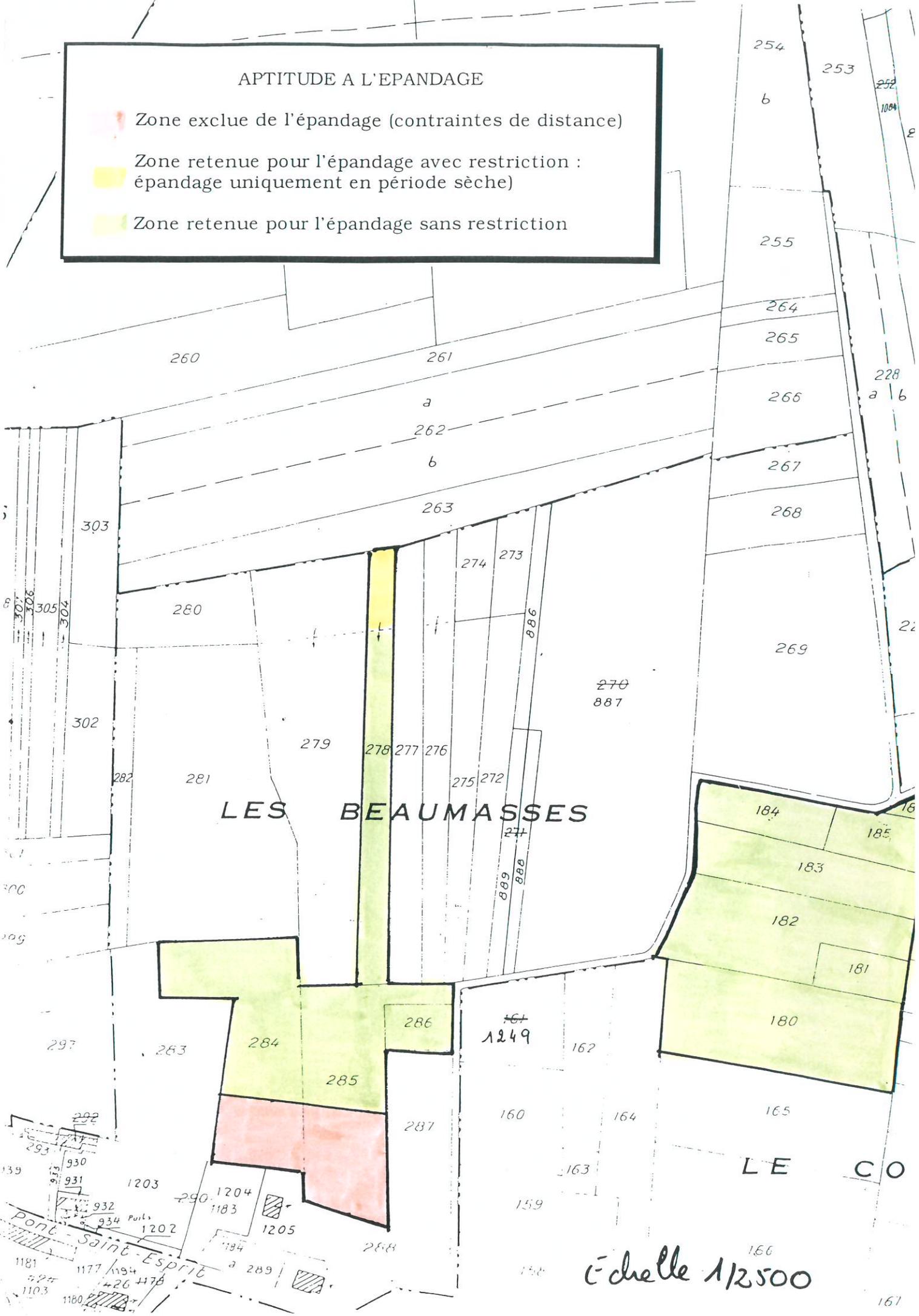
SECTION

TION

B

APTITUDE A L'EPANDAGE

-  Zone exclue de l'épandage (contraintes de distance)
-  Zone retenue pour l'épandage avec restriction : épandage uniquement en période sèche)
-  Zone retenue pour l'épandage sans restriction



Echelle 1/2500

